

**MAIRIE DE CANTE**

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE - ARRONDISSEMENT DE PAMIERS - CANTON Des PORTES D'ARIEGE PYRENEES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**SEANCE DU 04 AVRIL 2023****Nombre de conseillers**

- en exercice : 10
- présents : 07
- votants : 07
- absents : 03
- exclus : 00

Date de convocation et
d'affichage :
28/03/2023

OBJET

Subvention 2023
Accordées aux
associations et
au SIVE

Acte rendu exécutoire
après le dépôt en
Sous-Préfecture
de Pamiers le
07 avril 2023
et publication du
07 avril 2023

Le Maire certifie, sous sa
responsabilité, le caractère
exécutoire de la présente
délibération.

Le secrétaire de séance


Nadine CLAPIER

Le Maire,


Eric CANCEL

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril, à 17 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CANTE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de la commune, sous la présidence de M Eric CANCEL, Maire.

Étaient présents : M Eric CANCEL, M Philippe BISOGNIN, Mme Marion LAFFITTE DE PETIT, M Jean-Jacques GIMENO, M Sébastien CATHALA, Mme Nadine CLAPIER, M Hubert GRAS

Étaient excusés : Mme Wendy BURG, Mme Jacqueline CHATELAIN, M Nicolas BLANCHOT,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le détail des subventions à attribuer pour l'année 2023 :

Associations	Montant attribué
ACCA (chasse)	900,00 €
Comité des fêtes	3 500,00 €
Amicale des anciens guerrilleros	136.00 €
Mémoire de la résistance Saverdunoise	136.00 €
FNACA	136,00 €
Le chaverdunois	136,00€
CLIC	200.00€
Approuvé à l'unanimité	
<i>Madame Marion LAFFITTE DE PETIT en sa qualité de présidente de l'APEV, ne prend pas part au vote pour la subvention APEV</i>	
Approuvée : 6 voix pour	
APEV	200.00€
Resto du coeur	200.00€
Réserve	256,00€
Approuvé à l'unanimité	
Total budget -cpte 65748	5 800,00 €
OCCE COOP SCO des écoles (reversement au SIVE)	1 200.00€
Approuvé à l'unanimité	
Total budget -cpte 657348	1 200,00€
TOTAL SUBVENTIONS	7 000,00€

Monsieur le Maire informe que pour bénéficier de la subvention les associations devront fournir le cerfa 12156*06 ainsi que les pièces justificatives s'y rattachant.

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte la proposition de M le Maire et le mandate pour élaborer et signer tout document afférent.

Pour extrait conforme